4

LE MORCEAU CHOISI

FAUT-IL DONNER DES DROITS A L'ENFANT?

Table ronde avec la participation de:

. Irène Théry

. Jacques COMMAILLE

. Jean-Pierre ROSENCZVEIG

. Stanislas TOMKIEWICZ

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Donner des droits à l'enfant est une idée absolument subsersive.
Elle contrarie en effet l'ordre juridique, qui définit précisément le mineur comme un incapable, c'est-à-dire un individu privé de désirs personnels. Mais elle s'oppose aussi à une définition de plus de vingt siècles et à une organisation sociale caractérisée par la subordination totale des enfants aux adultes, qui ne connaît pratiquement aucun contre-exemple. Faut-il alors s'étonner de ce qu'un tel projet ait fleuri en Europe à la fin des années 60, dans un contexte de contestation de l'ordre établi et d'appels à la révolution?

En France, en Mai 68 et pendant quelque temps au-delà, des mouvements se réclamant des principes d'éducation libertaires ou d'une intention politique d'affranchissement de toutes les minorités opprimées proposèrent, avec des modalités d'application différentes, d'abolir le statut de dépendance des jeunes.

Aujourd'hui, la lecture de la presse et les informations fournies par de nombreuses études ou recherches indiquent l'existence de cas dans lesquels les systèmes judiciaire et administratif de protection de la jeunesse se montrent inefficaces et parfois dangereux pour des enfants: placements malencontreux, problème d'attribution de garde arpès un divorce, refus administratif d'adoption au profit d'une famille d'accueil, vexations traumatisantes et entraves excessives à la vie affective et sexuelle de jeunes garçons et filles sont des situations qui se produisent avec une relative fréquence.

Pour tenter d'éviter ces excès que chacun déplore, faut-il donc donner des droits aux enfants, c'est-à-dire faut-il aller radicalement plus loin que ce qui est fait actuellement dans le cadre d'un système de protection de la jeunesse fréquemment salué comme satisfaisant à beaucoup d'égards?

Le débat n'est pas nouveau et, dans certains pays, le pas a été franchi par des gouvernements qu'on peut difficilement soupçonner de complaisance pour les thèses libertaires. Il est tout aussi vrai que ces expériences ont peu duré ou rarement

.../...